

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL705

présenté par

M. Colas, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances

ARTICLE 21

À la fin de l'alinéa 35, substituer au mot :

« dernier »

le mot :

« fonds »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.